

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 20 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 20 novembre à 18 h s'est réuni exceptionnellement à la salle socioculturelle de Labry le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CABRAL (arrivée au point n°2), CHAUMONT, GOEURIOT, KOUCHA et MAILHÉ.
Messieurs BERLAND, CARDAIRE, LAGARDE, MARÇON (arrivé au point n°2), MORETTE, RENÉ, RITZ, SCHANG, THISSE et VANTINI.

Etaient représentés : Mme AUBAILLY par M. RITZ

Etaient excusés : Mesdames AUBAILLY, PIGNATIELLO et ZANI.

Secrétaire de séance : Madame KOUCHA Lucie

* * * * *

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

14 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame KOUCHA Lucie est désignée secrétaire de séance.

1) Attributions de compensation définitives 2020

Par délibération en date du 29/09/2020, le conseil communautaire de la CCOLC a validé la répartition des attributions de compensations définitives à reverser à ses communes membres. Ces attributions sont calculées à partir du montant des impôts dits « économiques », prélevés par l'intercommunalité auprès des entreprises domiciliées sur la commune, auquel sont retirées les charges liées aux compétences exercées par l'intercommunalité en lieu et place de la commune (CIAS, contingent SDIS, etc.)

La commune de Labry bénéficie d'une attribution de compensation positive de 45 099,05 € pour l'année 2020 (identique à 2019).

Il est proposé au conseil municipal de valider ce montant qui est déjà inscrit au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le montant retenu par la communauté de communes pour l'année 2020.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Rapport d'activités 2019 OLC

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le rapport d'activités 2019 de l'intercommunalité. Ce rapport de 210 pages retrace notamment l'ensemble des services de l'intercommunalité et les principaux dossiers traités en 2019. Il est consultable sur le site de l'intercommunalité (www.olc54.fr) et accessible librement à toute personne.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE du rapport d'activités présenté.

3) Admissions en non-valeur

Le comptable de la trésorerie du Jarnisy a sollicité de la commune une admission en non-valeur de 4 créances pour un montant total de 224,24 €. Les sommes correspondent pour le premier créancier à une prestation de transport scolaire et un solde de location de salle pour le second. Les crédits correspondants à cette dépense ont été inscrits lors du vote du budget primitif.

Il est précisé que cette procédure peut être mise en œuvre par le comptable public lorsqu'il a épuisé tous ses moyens pour recouvrer la dette (saisie sur salaire, saisie, etc.). L'admission en non-valeur permet de constater comptablement le défaut financier du débiteur sans pour autant annuler sa créance. S'il revient dans une meilleure fortune, il devra s'acquitter de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du comptable public
- PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 6541 du budget 2020.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) Vente aluminium et cuivre issus du chantier rue Jules Rollin

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue Rollin, la commune a récupéré les anciens câbles déposés dont elle est propriétaire. Au total, 900 kg de câble aluminium et 386 kg de câble cuivre ont été récupérés. La société FRIAUFER de Friaucourt a fait la proposition la plus intéressante de rachat, à savoir : 0,16 €/kg pour l'aluminium et 3,95 €/kg pour le cuivre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de la société FRIAUFER.
- AUTORISE la vente et précise que la recette sera constatée à l'article 7088.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Modification des modalités de contrôle des poteaux incendie

Lors de sa réunion du 13/12/2017, le conseil municipal a validé les modalités de contrôle des poteaux incendie de la commune. La délibération prévoyait notamment un contrôle du tiers du parc chaque année. Il est proposé de modifier cette disposition en la remplaçant par un contrôle du parc entier tous les 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de modification.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

6) Marché public rue Jules Rollin : proposition d'un avenant

L'avancement du chantier rue Rollin a fait apparaître des opportunités nouvelles non identifiées lors de la phase d'élaboration du projet comme la mise en place d'un éclairage public au niveau d'un passage piéton et la réfection en totalité des enrobés des trottoirs impactés par les tranchées. Certaines quantités ont également été réajustées.

L'ensemble des modifications génère une plus-value de 28 299,29 € HT soit une augmentation de 13,51% par rapport au marché de base. La prévision budgétaire permet de couvrir cette dépense nouvelle sans avoir à voter de crédits supplémentaires.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces modifications, l'impact financier qui en découle et d'autoriser le maire à signer l'avenant correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition d'avenant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

7) Budget 2020 : décision modificative n°2

La commune a reçu la notification de 2 subventions pour les travaux de réaménagement des trottoirs de la rue de la Forêt. Par ailleurs, afin de respecter les règles budgétaires, il est nécessaire d'inscrire en fonctionnement, et non en investissement, les dépenses liées aux réseaux télécom de la rue Jules Rollin (cela s'explique par le fait que la commune n'est pas propriétaire du réseau).

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
204182 (204) – 9136	- 50 000,00 €	021 (021)	- 50 000,00 €
2112 (21) - 9131	5 293,32 €	1323 (13)	15 550,00 €
2315 (23) - 9136	23 814,62 €	1341 (13)	13 558,00 €
TOTAL	- 20 892,00 €	TOTAL	- 20 892,00 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
023 (023)	- 50 000,00 €	70311 (70)	2 000,00 €
605 (011)	50 000,00 €		
6714 (67)	2 000,00 €		
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	2 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE la décision modificative présentée.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

8) Subventions aux associations 2020

Le conseil est appelé à se prononcer sur le montant des subventions à accorder en 2020 au profit des associations locales et extérieures.

Il est à noter que l'année 2020 est exceptionnelle en raison des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie du COVID-19, notamment le confinement.

De ce fait, plusieurs associations ont vu leurs activités réduites voire complètement annulées.

Dans ce contexte, plusieurs associations labrysiennes ont fait savoir qu'elles ne souhaitent pas percevoir de subventions cette année.

En raison de leur qualité de membre à des conseils d'administration d'associations concernées par le présent point, M. Denis RENÉ, Mme Nicole MAILHÉ et M. Francis SCHANG n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide le tableau des subventions figurant ci-dessous**, soit un montant total de 1 835 €

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Tennis de Table du Jarnisy	1 000 €
ACCA (société de chasse)	175 €
Labry's Kids	200 €

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

Secours catholique	100 €
Secours populaire français	100 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	50 €
Association Comité Le Souvenir Français de CONFLANS-JARNY	100 €
Ceux de VERDUN	50 €
Comité de la Stèle du Cimetière Russe de VALLEROY	30 €
S.O.S. Amitié, Metz Lorraine à METZ	30 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité (1 abstention : M. Gilles BERLAND).*

Les associations seront informées par courrier du montant qui lui a été attribué. Une commission va très prochainement être mise en place pour travailler sur les modalités d'attribution de subvention. Les débats au cours de la présente réunion ont notamment évoqués la possibilité de mettre en place une subvention

« fixe » (qui pourrait être basée sur le nombre d'adhérent ou encore sur le montant de l'assurance qu'elles doivent souscrire) et d'une part « variable » en fonction des projets prévus au cours de l'année.

L'un des buts recherché par la commune via ce changement est de travailler en collaboration avec les associations tout au long de l'année et plus uniquement lors des appels à projets. Du côté association, cela permettra de monter les demandes de subvention sur la même temporalité que les projets à financer tout au long de l'année et plus uniquement sur le premier trimestre.

A noter que l'enveloppe budgétaire allouée aux subventions des associations ne sera pas modifiée par ce changement de mode opératoire.

9) Bon d'achat de Noël

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler sa délibération n°2017/06/12 du 26/10/2017 par laquelle il attribuait aux agents en contrat aidé par l'Etat un bon d'achat de Noël d'une valeur de 300 €. Pour l'année 2020, un seul agent est concerné. Il est positionné sur un poste à 20h hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition.
- DECIDE d'attribuer des bons de 50 € et 100 €, dans la limite de 300 €, aux agents en contrat aidé par l'état à faire valoir dans des enseignes du Jarnisy.
- DIT que les commerçants présenteront, à l'appui de la facture, une copie du bon d'achat à la commune pour prise en charge et que la dépense sera inscrite à l'article 6713 du budget.
- PRECISE que les crédits sont déjà inscrits au budget.

➤ La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

10) Décisions du Maire

Dans le cadre de ses délégations permanentes, Monsieur le Maire a accepté 2 propositions d'indemnisation d'assurance pour un montant total de 2 748,10 €

Informations diverses

Informatique :

Les ordinateurs des professeurs des 2 écoles ont été remplacés. L'ancien ordinateur de direction de l'école maternelle va être reconditionné et utilisé dans la bibliothèque de l'école élémentaire.

Voirie :

Des riverains ont sollicité la mairie pour la mise en place d'un miroir en face de leur sortie de garage dans la rue du 16^{ème} BCP. Dans la mesure où seul un foyer est concerné, une étude va être faite pour s'assurer qu'aucune solution privée n'est possible avant de mobiliser les fonds publics.

Arbre de Noël :

L'association Labry's Kids a sollicité la mairie pour l'installation d'un sapin au niveau de la fontaine, place du 16^{ème} BCP. L'association souhaite mettre en place une activité festive en associant les élèves labrysiens. La municipalité a donné son accord et prendra en charge l'achat du sapin. L'association prenant à sa charge le reste des dépenses liées à l'activité.

Vœux du Maire :

Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé que la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire est annulée. Un message vidéo du Maire sera enregistré et diffusé sur les supports numériques de la commune.

Intercommunalité :

Un décret définissant le contenu de l'étude d'impact nécessaire dans le cadre d'une procédure de scission d'une intercommunalité a été publié.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.